



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'Impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Régularisation d'une demande de permis d'aménager pour un terrain de moto-cross existant.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ELECTRICITE DE FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Ronan CAVELLEC
Directeur de Cabinet Responsable Patrimoine sur le Site de Dampierre en Burly

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 4 1 1 7 8

Forme juridique 4 0 1 2

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 44 - Aménagement de terrains pour la pratique de sports motorisés ou de loisirs motorisés.	Superficie du terrain aménagé 3ha 91a 56

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Demande de Permis d'aménager de régularisation pour un terrain de moto-cross existant, aménagé en 2004 (suite au déplacement du terrain précédemment mis à disposition par EDF depuis 1978)

4.2 Objectifs du projet

Régularisation pour un terrain de moto-cross existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrain de moto-cross existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Terrain de moto-cross existant

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (calette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Polygone irrégulier d'environ 300m dans sa plus grande longueur par environ 150 m d'une superficie de 3ha 91a 56	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Départementale n°953
d'Ouzouer sur Loire à Nevoy
45570 Dampierre en Burlay

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 32' 02"

Lat. 47° 43' 35"

Pour les rubriques 5° a); 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° e) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain de moto-cross existant

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/race de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLAN LOCAL D'URBANISME approuvé le 22/05/2007
Terrain situé en zone Ulai du P.L.U

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 La Loire entre l'Ormette et la Naudière ZNIEFF type 2 La Loire Orléanaise
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAGE de la Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire - Val de Sully approuvé le 08/10/2001 Risque Nucléaire : centrale de Dampierre en Burly
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De la Loire à 200m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Loire classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco à Sully sur Loire à environ 10 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le bruit des moteurs des motos lors de l'utilisation du terrain.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les odeurs des pots d'échappement des motos lors de l'utilisation du terrain
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

terrain de moto-cross déjà existant

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : ✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : ✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : ✓
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : ✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : ✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
POUR INFO : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 (pièce PA15-1 du dossier de Permis d'Aménager).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ORLEANS

le 13/08/2015

Signature



Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : Association Sports Elec Dampienne
(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

BRUERE christian Président du SED

ADRESSE : 520 chemin des brasses. 45570 OUZOUER/laire

TÉLÉPHONE : 02 38 35 08 18

TÉLÉCOPIE : Par 06 13 22 2008

EMAIL : christian.bruere@free.fr

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :

BRUERE christian

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Dépose d'un permis d'aménager en régularisation avant la réhomologation du circuit avant le 24-04-2016.

- 1 circuit homologué FFI entraînement N° 07-004 du 27/12/2004
- 2 Circuit homologué Préfectoral le 20 mars 2006 sous le N° H.06-002
- 3 Circuit réhomologué Préfectoral le 12 Décembre 2007 sous le N° H.07-010
- 4 Circuit réhomologué Préfectoral le 07 Septembre 2010 sous le N° H.10-004
- 5 Circuit réhomologué Préfectoral le 24 Avril 2012. sous le N° H.12-004

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : DAMPIERRE en burley

LIEU(X)-DIT(S) : "Vaux" sur site du CNPE de Dampierre

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) : Tenain située à 100M. en moyenne de la limite zone Natura 2000 (de la levée de Loire)

Voir photo aérienne et plan joint

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 3 ha 8
(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : _____
(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : 180 Pilotes (le jour de course) < à 2500 Spectateurs
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

Les installations sont de type provisoire (bungalows, hangars de rangement matériel et tracteur → dans aucun scellement) etc etc

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

1 manifestation par an soumis à autorisation préfectorale.
Le reste de l'année circuit réservé aux entraînements des adhérents.
Circuit ouvert les Lundi AM. Mercredi AM. et Samedi

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)
Terrain de motocross régulièrement utilisé et entretenu
- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*)

- autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)

- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)

- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)

- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)

- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)

- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)

- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)

- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

- déstruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

- détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser : L'accès au public et participants se font que sur la zone limitrophe au terrain cloturé et balisé

- détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser : - Bonne de récupération des déchets triés

- Récupération des huiles usagées avec receptacle prévu à cet effet

- Tapis anti-infiltration sous les motos stationnées suivant

reglement FFTI en vigueur

- détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser :

- perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser : Fréquentation exceptionnelle sur une durée < à 48 h par

la manifestation.

Nota : Le terrain régulièrement utilisé et entretenu au cours de voyages de nombreux animaux (lapins, sangliers, faisans, cervidés) qui sont nullement effrayés par nos activités

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Le terrain de motocross est homologué depuis 2004 et nous organisons chaque année une compétition de motocross depuis 2005 sans incidence sur le milieu.

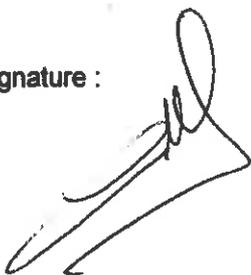
Les participants se conforment aux règles techniques et environnementales établies par notre fédération (FFM) et vérifiées par l'organisateur et par le contrôle technique des motos (conformité, bruits, etc.).

L'espace public est délimité et balisé.

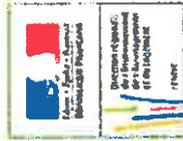
Fait à : Dampierre en Burley

Le : 30 Mars 2015

Signature :



Moto Club - Sport Elec Dampierre
520, chemin des brosses
45570 OUZOUER / LOIRE



DREAL Centre, DREAL de bassin Loire-Bretagne

Zonages du domaine de la Biodiversité

Situation



Localiser

Département: **LOIRET**

Commune: **DAMPIERRE-EN-BURLY**

[localiser](#)

Légende

Tous les thèmes

Zonages Biodiversité :

- Arrêté préfectoral de protection de
- Réserve Naturelle Nationale
- Natura 2000 - Directive Habitats (S
- Nature 2000 - Directive Habitats (S

■ 1 / 10 000

Zones favorites



RGF93/Lambert 93

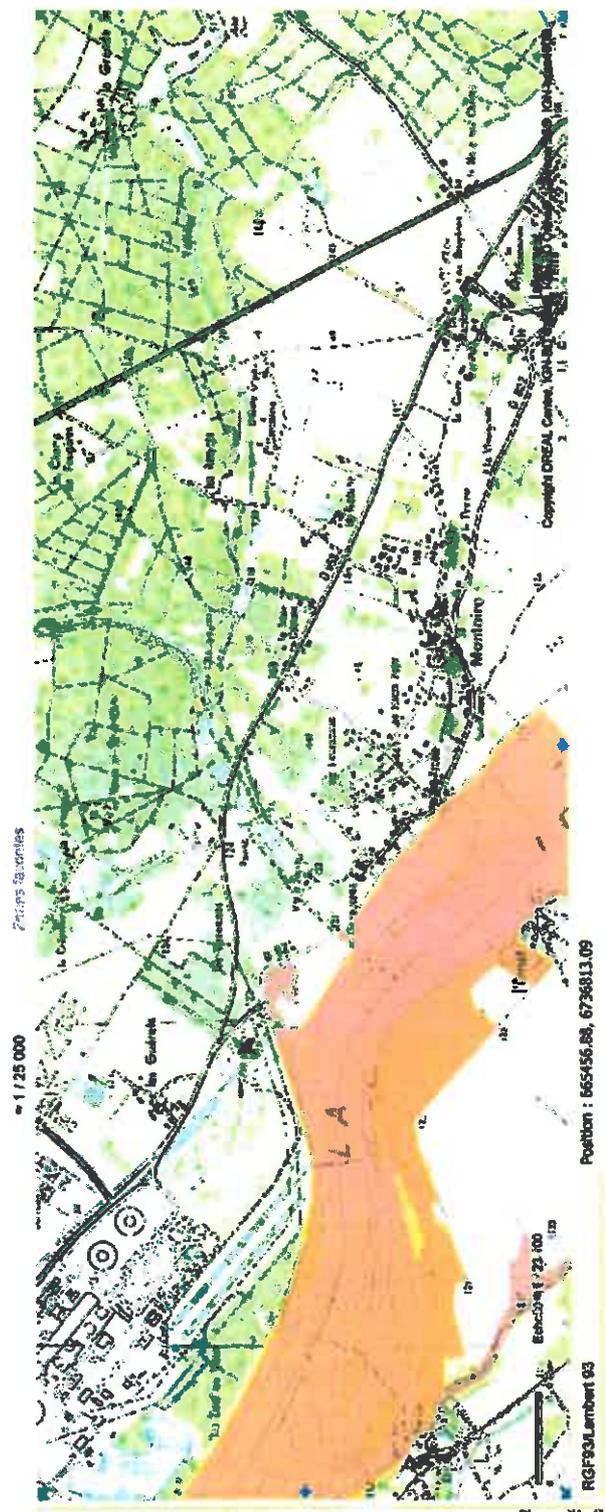
Position : 664731.76, 6736853.50



DREAL Centre, DREAL de bassin Loire-Bretagne

Zonages du domaine de la Biodiversité

Accès aux autres cartes interactives



Situation

Localiser
 Département: LOIRET
 Commune: DAMPIERRE-EN-BURLE

Légende

- Tous les thèmes
- Zonages Biodiversité
- Arrêté préfectoral de protection de Biotope
- Site de la Réserve Naturelle Nationale
- Nature 2000 - Directive Habitats (S)
- Nature 2000 - Plan de Gestion Habitats (S)

X Avenir Yotc100

COMMUNE DE DAMPIERRE EN BURLY

Route Départementale n°953

TERRAIN DE MOTOCROSS

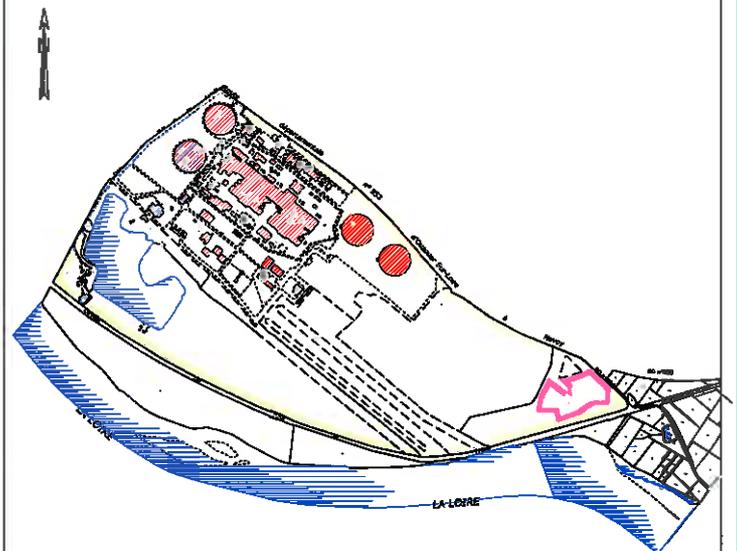
PLAN DE SITUATION

PA1

ELECTRICITE DE FRANCE
22 avenue de Vagram
75016 PARIS



AXIS-CONSEILS
BUREAU DE GEOMETRIE-EXPERTS
12 rue de la République - 41000 ORLÉANS
Tél. 02 37 73 11 11 - Fax 02 37 73 11 12



PERIMETRE DE L'UNITE FONCIERE
TERRAIN DE MOTOCROSS

ECHELLE:
1/50000

ECHELLE:
1/15000

DATE: 24/03/2015
Indice: A

DOSSIER: 631087
situation.dwg

2-3 PAYSAGE ENVIRONNANT

Principalement trois types de paysages peuvent être observés à proximité :

- la centrale EDF
- la campagne avec ses champs et ses serres
- La Loire.



2-4 LE SITE

Le terrain a la forme d'un polygone irrégulier d'environ 300m dans sa plus grande longueur par 150m environ au niveau de la digue.

C'est un terrain appartenant à EDF situé à l'est de la centrale, qui a été mis à disposition du Moto Club Sport Elec.

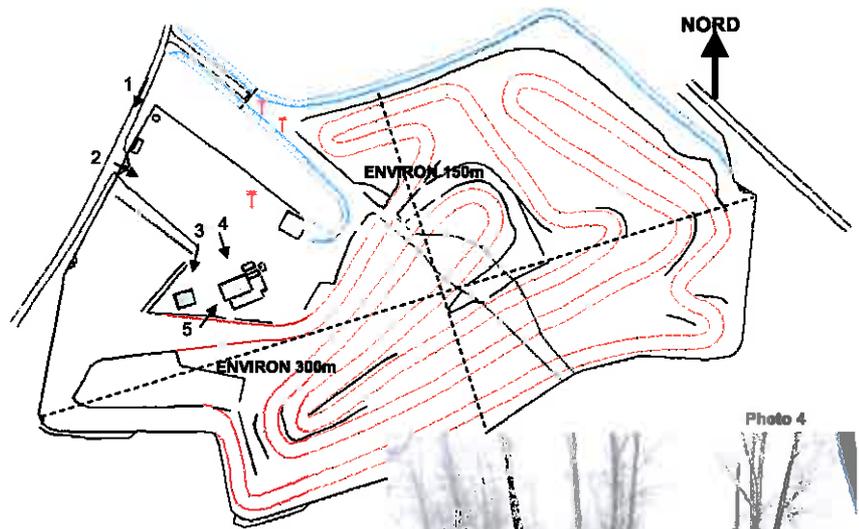


Photo1



Photo2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

Photo 6



Photo 7



Photo 8

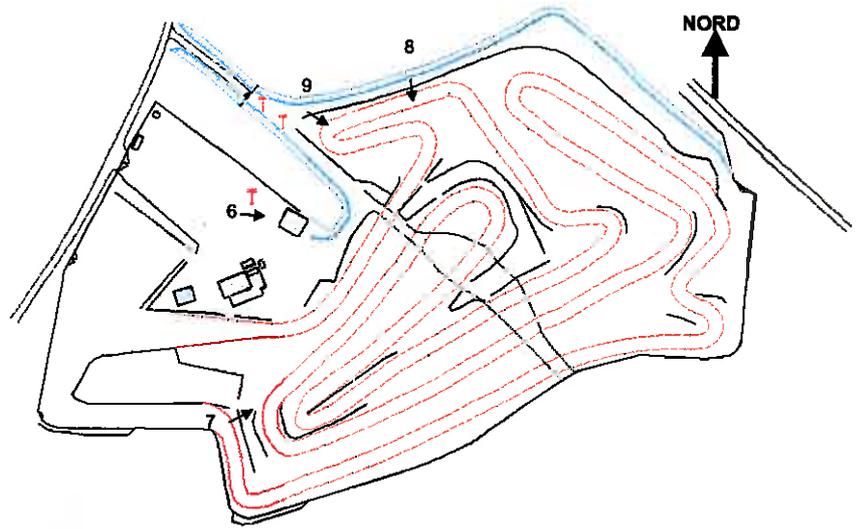


Photo 9





Photo 10



Photo 11

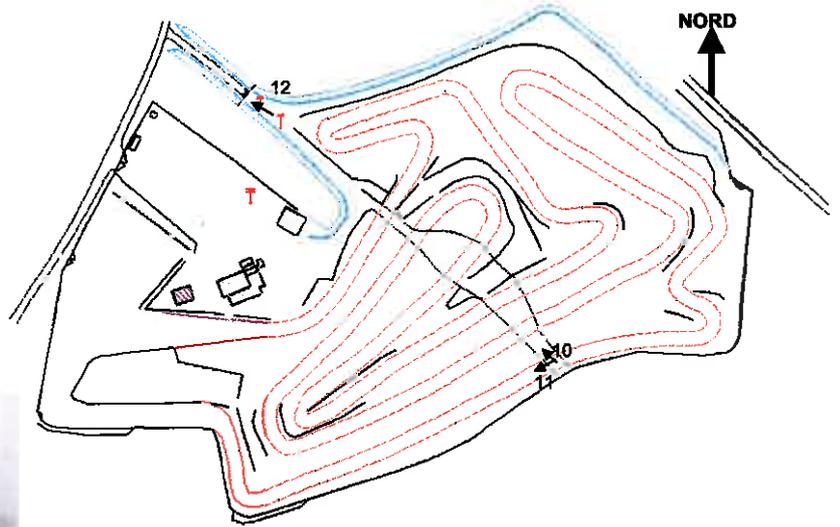


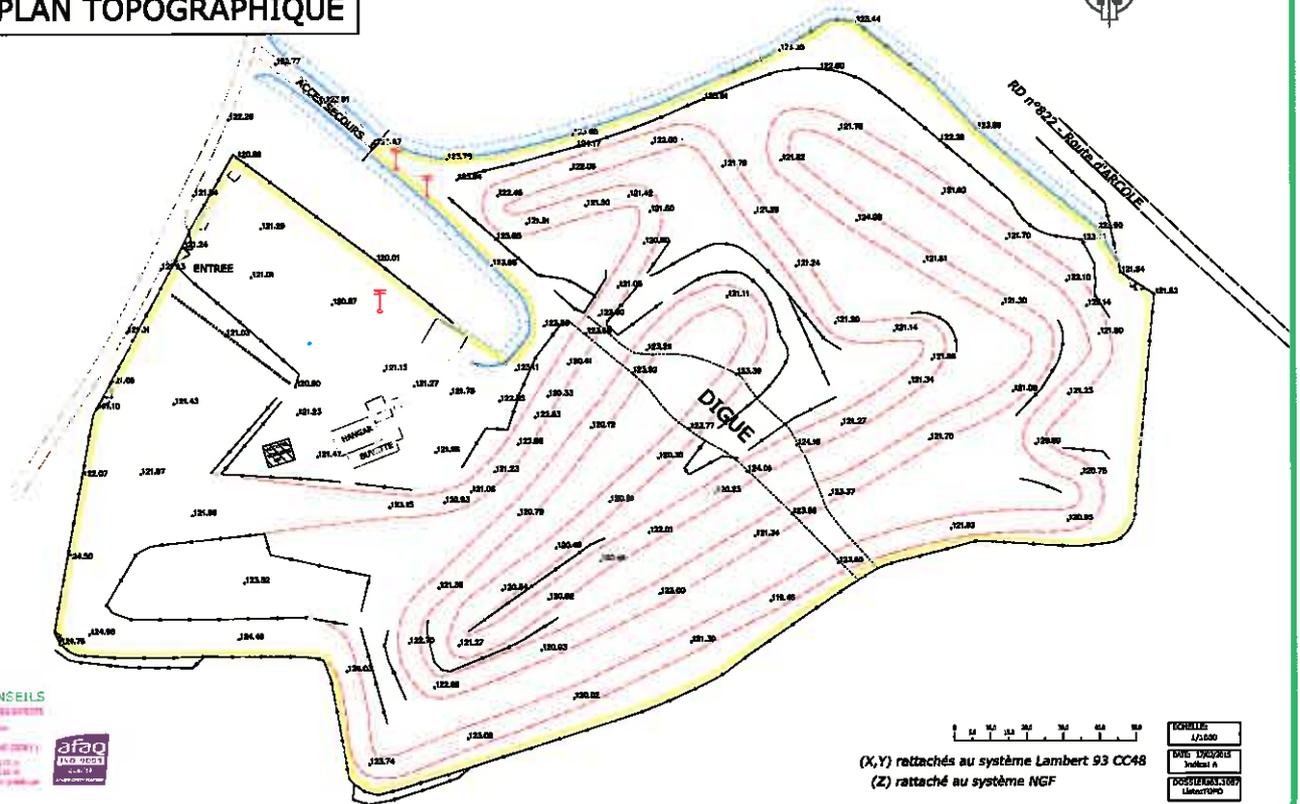
Photo12

DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE DAMPIERRE EN BURLY
TERRAIN DE MOTOCROSS
Route Départementale n°953
Propriété cadastrée section I n°688p

PA3 -PA4

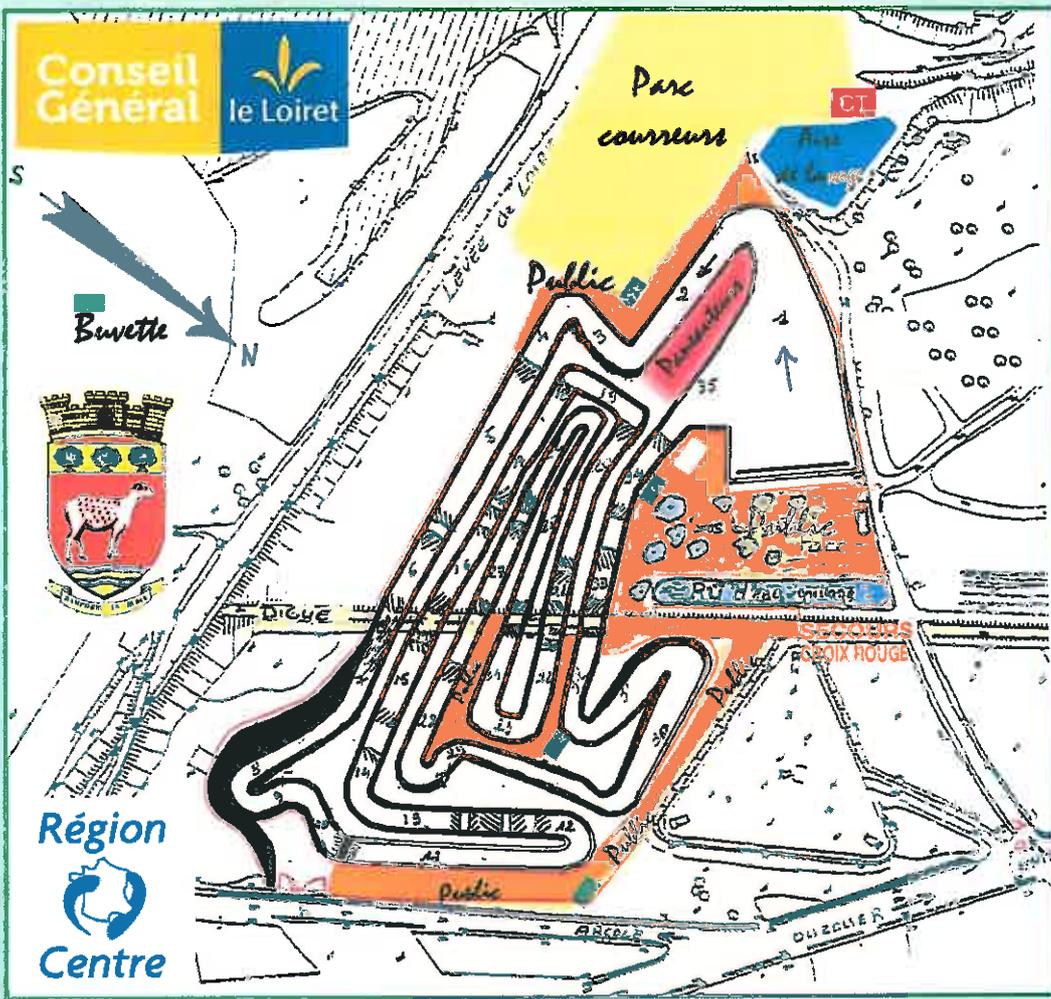
PLAN TOPOGRAPHIQUE

ANTENNE



(X,Y) rattachés au système Lambert 93 CC48
(Z) rattaché au système NGF

ÉCHELLE	1/1000
DATE DE RÉVISION	2008/06
DOSSIER N°	2008/06/001
PROJETANT	AXIS-CONSEILS



Descriptif

- *Longueur circuit 1804m (développé)
- *Largeur circuit de 8m50 à 15m (moy.9m)
- *Longueur circuit 184m
- *Distance entre chaque piste > à 6m si non présence d'un grillage de sécurité
- *Délimitation des pistes pour manifestation par piquets et banderoles
- *Aucun grillage à moins de 1 m des pistes
- * et entrées publiques au circuit

Lexique :

- ***Trait large noir** = appui de terre surélevée pour délimiter les pistes
- ***Trait rouge** = Clôture du terrain par piquets et grillage H= 1m20
- ***En Jaune** = Parc pilotes
- * = Zone public grillagées
- * = emplacements Buvettes
- *échelle 1/2000^{ème} → 1 cm = 20 m

***Modification 2011 pour limiter le bruit**

- 1 En noir au virage 8 et 9 → appuis de terre H = 3 m (pour casser le bruit coté Nevoy)
- 2 Obstacle de terre H = 4m à l'entrée de la ligne droite de vague 11 pour casser le bruit à l'accélération

SPORT ELEC DAMPIERRE



CMCAS Chartres/Orléans

Président Section Motocross

Mr BRUERE Christian

520 Chemin des brosses

45570 OUZOUER Sur LOIRE

Tel: 02.38.35.08.18.

Portable : 06.13.22.20.08

13 août 2015

Notice descriptive du terrain de « Les Pics » à DAMPIERRE

Accès au terrain : Par la route départementale n° D 953 reliant le CNPE de DAMPIERRE à GIEN

Superficie du terrain de motocross : 3,85 hectares

Nature de la piste : Terre et sable

Longueur de la piste : 1,615 km

Largeur de la piste : 8 mètres en moyenne

Largeur de grille de départ : 42 mètres

Protections :

Piste : petits piquets de délimitation + la distance entre 2 pistes est de 6m au minimum

Public : Par clôture grillagée où barrières Vauban → public interdit à l'intérieur du circuit hors protection de barrières ou grillage.

Terrain homologué par la Ligue Motocycliste du Centre le 27/12/2004 sous le n°07-04

et renouvellement homologation préfectoral par Arrêté du 24 Avril 2012 sous le n° H-12-004

Moto club affilié à la fédération Française de motocross sous le n° C2468

Association loi 1901 intitulée Sports Elec Dampierre en date du 19/05/1978

DESCRIPTIF DU CIRCUIT DE MOTO-CROSS DE DAMPIERRE EN BURLY

- 1 Départ en ligne droite sur 90m en légère montée
Virage à gauche presque en épingle rayon 15m
- 2 Ligne droite en légère descente sur 67m
Virage à droite à 95°
- 3 Ligne droite en légère montée sur 32m
Virage à gauche à 110°
- 4 Ligne droite sur 26m
Saut en descente (dénivelé de 6m)
- 5 Ligne droite sur 69m
Petite butte (0,70 m)
- 6 Ligne droite en descente puis monté sur 45m
Passage de la digue en forme de dôme
- 7 Ligne droite en légère descente sur 53m
- 8 Ligne droite sur 20m
Virage à gauche en épingle
- 9 Ligne droite sur 20m
Virage à droite à 90°
- 10 Ligne droite sur 25m
Virage à gauche à 90° (franchissant le piton H4m)
- 11 Ligne droite sur 90m
vagues en début H < à 0.5M Distante de > à 6M
Virage à gauche en épingle
- 12 Ligne droite sur 17m
Saut en montée (réception en Camel)
- 13 Ligne droite sur 53m
Virage à droite à 95° °
- 14 Ligne droite sur 27m
Table longueur 12m
- 15 Ligne droite sur 35m
Passage de la digue sur un Camel en montée avec
descente à 2 niveau
- 16 Descente ligne droite et monté sur 38m
Saut en montée (Camel) et descente
- 17 Ligne droite sur 55m
- 18 Montée de H = 3m
Virage à droite 130° en haut de la montée
- 19 Ligne droite de 30m
Virage à droite à 90° et saut en descente (H=5m)
- 20 Ligne droite sur 30m
Table façon tremplin (H = 1.10m L 20m)
- 21 Ligne droite en descente puis monté sur 30m
Passage de la digue en forme table à 2 réceptions
- 22 Ligne droite sur 25m
Virage à droite à 90°
- 23 Ligne droite sur 20m
Virage à droite à 90°
- 24 Ligne droite sur 30m
Passage de la digue en forme piton
- 25 Descente et ligne droite sur 85m en sable et terre
Virage à gauche en épingle
- 26 Ligne droite de sable sur 45m suivi d'une table (5m)
- 27 Descente ligne droite sur 35m et remontée
Passage de la digue en table (L=20m)
- 28 Descente ligne droite sur 47mm
Virage à gauche en épingle et ligne droite de 10m
- 29 Virage à droite 90°
Ligne droite sur 70m
- 30 Ligne droite sur 50m
Virage à gauche en épingle
- 31 Ligne droite sur 35m
Virage à droite en épingle
- 32 Ligne droite en montée sur 24m
Table L = 10M (digue)
- 33 Ligne droite en descente puis monté sur 29m
Table de 12m
- 34 Ligne droite sur 24m
Virage à droite de 40°
Puis Table en forme de dôme H= 2m L 27m
- 35 Ligne droite en légère monté sur 90m
Bouclage du tour au point 1



ANNEXE 8-1-5 Plan des abords - Photo 1



© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 32' 00.2" E
Latitude : 47° 43' 29.5" N

ANNEXE 8-1-5 Plan des abords - Photo 2

